

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois
Le jeudi 19 janvier à 20H45

AFFICHE le :

20/01/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**.

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, HOFFER Marie-Hélène,

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DEBCZAK Jean-Michel, DRÉVILLE Gérard, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : Mme LE BEC Fanny, M. VANÇON Frédéric et M. WEISSE Corentin

Pouvoirs : M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à M. DRÉVILLE Gérard
Mme CAQUIN Michèle donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric

Secrétaire : DAUPTAIN Marie-Hélène

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

TRANSMIS le :

20/01/2023

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une dernière décision modificative au BP 2022 à la suite des prévisions insuffisantes prévues au chapitre 012 pour le paiement des charges de décembre.

Nous pouvons équilibrer le budget avec des recettes supplémentaires par rapport aux estimations prévues.

Nous devons passer les écritures suivantes :

Fonctionnement			
Chapitre/article	Dépenses	Chapitre/article	Recettes
Chapitre 012/6453	7 500.00	Chapitre 70/7067	15 000.00
Chapitre 012/6458	7 500.00		
Total	15 000.00		15 000.00

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 15

OBJET :

Décision modificative n°9 sur le budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Autorise Monsieur le Maire à prendre la décision modificative n°9 sur le budget primitif 2022 et passer les écritures comme notées ci-dessus.

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire
Frédéric MOIZARD


